



Rapport d'audit du décret plastique n°2021-461 du 16 avril 2021

Audit de renouvellement

Ce rapport est destiné à :

GUILLIN EMBALLAGES

Référence LRQA :	FQA00002447 / 5905478
Dates d'audit :	09/02 pm et 10/02/2026 am (1 jour)
Site audité :	GUILLIN EMBALLAGES, Ornans (25)
Equipe d'audit :	N. TRAN

Ce rapport a été présenté à et accepté par

Nom : C. ABOKE

Fonction : Responsable Qualité & Environnement

LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or howsoever provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in that contract.



Sommaire

1.	Synthèse pour la direction	3
2.	Tableau des constats	4
3.	Détail des activités auditées et des constats d'audit	5
4.	Plan d'audit	9
5.	Feuille de présence	10

1. Synthèse pour la direction

Objectifs de l'audit

Cet audit a été réalisé sur la base des objectifs suivants :

- vérification de la mise en œuvre effective et efficace des exigences du décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement ;
- suivi le cas échéant des constats antérieurs.

Conclusion

Au terme de cet audit, la mise en œuvre opérationnelle des dispositions définies par l'organisme est confirmée. La maîtrise des activités auditées permet de garantir la prise en compte des exigences du décret n°2021-461, et permet, à l'issue de cet audit, de recommander la délivrance d'une attestation Décret Plastique, pour le champ d'application suivant "Production d'emballages standards en plastique thermoformé destinés au contact alimentaire et négoce d'emballages et d'accessoires standards destinés au contact alimentaire en matériaux divers", sous réserve d'approbation en revue technique.

Forces

- Cartographie visuelle des zones à risque de déversement de « granulés plastiques industriels (GPI) » sur la base d'une analyse environnementale spécifique
- Procédure générale décrivant la gestion des GPI (« Clean sweep »)
- Bon niveau de formation / sensibilisation sur la thématique GPI, implication du personnel
- Enregistrement de la 1^{ère} maintenance avec les opérations de nettoyage dans l'atelier d'Extrusion
- Propreté générale à l'intérieur des bâtiments et aux abords du site
- Remontée des incidents environnementaux liés à la perte des GPI selon une grille d'appréciation du risque
- Présence de 6 débourbeurs / séparateurs d'hydrocarbures et 2 merlons pour la récupération des eaux pluviales du site avant rejet dans le milieu naturel

Faiblesses

- Aucune non-conformité identifiée pendant cet audit mais une vigilance est à maintenir quant à la zone de déchargement au niveau des silos
- Voir les différentes pistes de progrès en fin de rapport



2. Tableau des constats

1. Grade du constat *	2. Statut du constat	3. Description du constat LRQA	4. Revue du constat par LRQA
5. Activité, département ou thème	6. Date du constat	7. AAMM<trigramme>seq.#	8. Clause applicable

Grade 1	Statut 2	Constat 3	Revue de l'action 4	Activité 5	Date 6	Référence 7	Clause 8
Non-conformité mineure	Choose an item.						
Non-conformité mineure	Choose an item.						
Choose an item.	Choose an item.						